

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 501

présenté par  
M. Brottes  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi l'alinéa 17 :

« - le respect des terroirs par le développement de filières courtes et l'amélioration de la proximité géographique entre producteurs, transformateurs et consommateurs. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à compléter la politique nationale de l'alimentation d'un champ d'action supplémentaire pour accroître la qualité globale des produits agroalimentaires en renforçant leur lien avec le territoire.

En effet, grâce à la proximité sur un même territoire de l'ensemble des acteurs d'un processus d'élaboration d'un produit alimentaire donné, le consommateur gagnera en confiance envers les produits qu'il achète ayant plus facilement connaissance de leur origine et de leur mode de production.

La notion de « proximité » vise explicitement le voisinage physique des acteurs d'un même processus de fabrication sur un territoire, et le consommateur final, et ne coïncide pas forcément avec celle de « filière courte » qui vise des modes de production impliquant certes un nombre réduit de phases de transformation mais entre des acteurs qui pourraient être géographiquement très éloignés.